



## PREFET DE L'ARDECHE

Préfecture de l'Ardèche  
Direction des libertés publiques, de la légalité  
et des collectivités locales  
Bureau des collectivités locales  
Dossier suivi par sandra AÏACH  
04.75.66.50.95  
pref-collectivites-locales@ardeche.gouv.fr

### **ARRETÉ PRÉFECTORAL N° DLPLCL/BCL/130815/1** modifiant l'arrêté préfectoral n° 2014-210-0008 fixant la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale

**Le Préfet de l'Ardèche,  
Chevalier de la légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du mérite,**

**Vu** les articles L 5211-42 à L 5211-44-1 et R5211-19 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

**Vu** la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2014-210-0008 fixant la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale ;

**Vu** les délibérations du conseil départemental en date du 27 avril 2015 et du 6 juillet 2015, désignant de nouveaux représentants ;

**Sur proposition** du Secrétaire Général de la préfecture ,

### **ARRETE**

**Article 1** : La composition de la commission départementale de coopération intercommunale, fixée dans l'arrêté préfectoral n° 2014-210-0008 précité, est modifiée comme suit :

Collège des représentants du conseil départemental :

- M. Denis DUCHAMP remplace M. Maurice QUINKAL,
- Mme Bérengère BASTIDE remplace M. Jean-Paul MANIFACIER.

Liste complémentaire des représentants du conseil départemental :

- Mme Brigitte ROYER remplace M. Denis DUCHAMP,
- Mme Laëtitia BOURJAT remplace M. Jacques DUBAY.

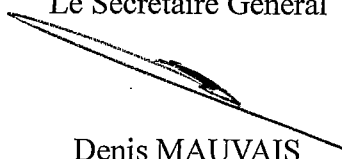
Le reste est sans changement.

**Article 2 :** La liste actualisée des membres de la commission départementale de coopération intercommunale figure en annexe au présent arrêté.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche.

Fait à Privas, le **13 AOUT 2015**

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis MAUVAIS', is written over a diagonal line that extends from the text above to the text below.

Denis MAUVAIS

Liste vue pour être annexée à l'arrêté préfectoral n° DLPLCL/BCL/130815/1 du **13 AOUT 2015**

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

  
Denis MAUVAIS

## **LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

**Le Préfet ou son représentant, Président.**

**Représentants des communes dont la population est inférieure à la moyenne communale du département soit 964,81 habitants :**

- Mme Annie POLLARD-BOULOGNE, maire de Saint Bauzile (zone de montagne)
- M. Jean-Manuel GARRIDO, maire de Saint André de Cruzières
- M. Jacques GENEST, maire de Coucouron (zone de montagne)
- M. Robert VIELFAURE, maire de Rocher (zone de montagne)
- M. René UGHETTO, maire d'Orgnac l'Aven
- M. Patrick COUDENE, maire du Roux (zone de montagne)

**Représentants des cinq communes les plus peuplées du département :**

- M. Olivier DUSSOPT, maire d'Annonay (zone de montagne)
- M. Michel VALLA, maire de Privas
- M. Frédéric SAUSSET, maire de Tournon sur Rhône

**Représentants des communes dont la population est supérieure à la moyenne du département :**

- M. Maurice WEISS, maire de Saint Agrève (zone de montagne)
- M. Pierre GIRAUD, maire de Satillieu (zone de montagne)
- M. Olivier PEVERELLI, maire du Teil
- M. Christian LECERF, maire de Rochemaure
- M. Max THIBON, maire de Saint Alban Auriolles
- M. Bernard BERGER, maire de Saint Georges les Bains
- M. Jean-Paul ROUX, maire de Lussas

**Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :**

- M. Daniel BLACHE, conseiller communautaire de la CC Rhône Crussol (zone de montagne)
- M. Jean-Louis CIVAT, conseiller communautaire de la CA Privas centre Ardèche (zone de montagne)
- M. Simon PLENET, président de la CA du bassin d'Annonay (zone de montagne)
- M. Jean Yves MEYER, président de la CC du pays d'Aubenas Vals (zone de montagne)
- M. Cédric d'IMPERIO, président de la CC Ardèche des sources et volcans (zone de montagne)

- M. Jacques CHABAL, président de la CC Val'Eyrieux (zone de montagne)
- M. Robert COTTA, président de la CC Barrès Coiron (zone de montagne)
- M. Jean-Paul VALLON, président de la CC du pays de Lamastre (zone de montagne)
- M. Jean-Paul CROIZIER, président de la CC du Rhône aux gorges de l'Ardèche
- M. Marc CHAMPEL, président de la CC Cévenne et montagne ardéchoises
- M. Alain MAHEY, président de la CC du pays de Beaume Drobie
- M. Jean-Paul CHAUVIN, président de la CC du pays de Saint Félicien
- Mme Martine FINIELS, présidente de la CC du pays de Vernoux
- M. Richard MOLINA, président de la CC Vivarhône
- M. Franck JOUFFRE, président de la CC du Vinobre
- Mme Brigitte MARTIN, présidente de la CC du Val d'Ay

**Représentants des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes :**

- M. Gérard SAUCLES, président du SIVOM Olivier de Serres (zone de montagne)
- M. Jean-Pierre VALETTE, président du syndicat des trois rivières (zone de montagne)

**Représentants du conseil départemental :**

- M. Denis DUCHAMP
- M. Hervé SAULIGNAC
- Mme Bérengère BASTIDE
- M. Jean-Pierre CONSTANT

**Représentants du conseil régional :**

- M. François JACQUART
- Mme Valérie MALAVIEILLE

**LISTE COMPLEMENTAIRE**

Lorsque, pour quelque cause que ce soit, le siège d'un membre titulaire devient vacant, il est attribué pour la durée du mandat restant à courir, au premier candidat relevant de la même catégorie, dans la liste ci-après :

**Représentants des communes dont la population est inférieure à la moyenne communale du département :**

- M. Didier ROCHETTE, maire de Chanéac
- Mme Geneviève LAURENT, maire de Vogüe
- M. Jean LINOSSIER, maire de Lesperon

**Représentant des 5 communes les plus peuplées du département :**

- M. Mathieu DARNAUD, maire de Guilhaud Granges
- M. André LOYET, adjoint au maire d'Aubenas

**Représentants des communes dont la population est supérieure à la moyenne du département:**

- M. Jacques DUBAY, maire de Saint Péray
- Mme Céline BONNET, maire de Boulieu les Annonay
- M. Alain DELALEUF, maire d'Andance
- Mme Sylvie BONNET, maire d'Ardoix

**Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :**

- M. Bernard NOEL, président de la CC Rhône Helvie
- M. Jean Roger DURAND, conseiller communautaire de la CC Val de ligne
- M. Patrick OLAGNE, vice-président de la CA du bassin d'Annonay
- M. René SOULELIAC, vice-président de la CC Ardèche des sources et volcans
- Mme Christine MALFOY, conseillère communautaire de la CC du Rhône aux gorges de l'Ardèche
- M. Paul SAVATIER, vice-président de la CC Barrès Coiron
- M. Michel VAUTARET, vice-président de la CC du Val d'Ay
- M. Johan DELEUZE, vice-président de la CC Val de ligne

**Représentants des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes :**

- M. Jean PASCAL, président du syndicat mixte des eaux du bassin de l'Ardèche

**Représentants du conseil départemental :**

- Mme Brigitte ROYER
- Mme Laëtitia BOURJAT

**Représentants du conseil régional :**

- M. Olivier KELLER.